



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 02 / 2019
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Gestion et comptes pour l'année 2018

(En vertu des dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiées le 10 juin 1975, et du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité vous présente son rapport annuel sur la gestion et les comptes pour l'année 2018. Ceux-ci ont été contrôlés par l'organe de révision Fidexaudit révision SA, le 10 avril 2019.

Résultat des comptes

	<i>Comptes 2018</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Comptes 2017</i>
Revenus	2'881'649.55	2'394'708.00	2'743'265.74
Charges	2'850'542.03	2'444'585.50	2'939'581.77
Résultat	31'107.52	-49'877.50	-196'316.03

Amortissements obligatoires	245'965.00		234'965.00
-----------------------------	------------	--	------------

- **Impôts**

On prend note que l'administration cantonale des impôts (ACI) a défalqué un montant de CHF 185'172.-- des impôts communaux, chiffre reporté dans les comptes annuels. Ceci correspondant en partie au contentieux du principal débiteur douteux de la Commune.

- **Comptes affectés**

o **Ordures ménagères**

Bien que ce poste soit déficitaire cette année, la Municipalité a décidé de ne pas modifier la taxe annuelle sur les déchets qui est maintenue à CHF 60.-- pour l'année 2019.

o **Epuration / Eau**

Comme déjà annoncé l'an dernier, les résultats de ces deux postes sont fortement modifiés en raison de la redistribution des valeurs des patrimoines. On constate cette différence sur les intérêts bancaires ainsi que les amortissements obligatoires.

- **Gaz**

Comme l'an passé, le résultat du compte gaz est positif. Ceci est dû en partie à la rétrocession sur vente de gaz versée par Valgaz SA pour l'année 2017 d'un montant de CHF 37'757.70.

Comptes d'investissements

• **Télégestion des réseaux d'eaux Ballens-Mollens & Ballens-Berolle-Mollens**

- **Montant emprunté : CHF 90'000.--**

En début d'année 2018 le compte d'investissement ouvert pour les travaux sur le système de télégestion et modification de la chambre de connexion des réseaux d'eau BM et BBM a été bouclé. Le montant final de ces travaux s'élève à CHF 265'886.40 soit une **participation par commune de CHF 88'628.80**.

• **Travaux d'assainissement, Vy de Bière**

- **Montant emprunté : CHF 110'000.--**

Pour cette tranche d'investissement aussi, les travaux se sont terminés au début de l'année 2018 pour un **coût total de CHF 103'598.10**.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 02 / 2019
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

- **d'accepter les comptes présentés pour l'année 2018, se soldant par un excédent de revenus de CHF 31'107.52 ;**
- **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018;**
- **d'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Christian Croisier

La Secrétaire :

Gabrielle Neuenschwander



Annexes

bilans comparés + annexes
comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 13 juin 2019